

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 27 mars 2026

Présents : COMBY Marie-Hélène, GRENARD Jérôme, HERNANDEZ Philippe, HEURTIER Isabelle, JEANTET PROST Karine, LAHU Maxime, PONCET Michaël, PORCHERET Maxie, RAFFIN Françoise, THOMAS Thierry, SAINT-OYANT Claude, conseillers,

Edwige PONCET, suppléante,
Ketty PELLEGRINI, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Philippe HERNANDEZ

Excusés : Stéphane VUAILLAT, suppléant

Absent : néant

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026

1. Délégations aux maires
2. Vote des indemnités maires et adjoints
3. Approbation du CFU Budget principal
4. Vote des taxes
5. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- SMAAHJ, SICTOM, SIVOS, SIVU, SEHJS, Syndicat des ECOLLETS,
SIDEK, PNR, CCAS, CNAS, Correspondant défense, Communes
Forestières, Affaires Culturelles

Questions diverses

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Après présentation du procès-verbal, il est approuvé par 11 voix pour.

1 – Délégations aux maires

Isabelle Présente les délégations possibles en précisant celles qui étaient attribuées au maire lors du précédent mandat.

Le maire précise qu'il consultera les conseillers avant d'utiliser une délégation (sauf peut-être les concessions au cimetières)

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil accorde les délégations suivantes au maire

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 0 000 €
- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux par un établissement foncier local

2- Vote des indemnités

Le maire et Isabelle HEURTIER présentent plusieurs simulations de taux possibles pour les indemnités à partir du taux légal applicable pour notre commune.

Proposition 1 = cadre légal

Proposition 2 = maire au taux maximum et adjoints à 7%

Proposition 3 = maire à 26% et adjoints à 7%

Michaël PONCET choisirait l'option montant max au maire et 7% aux adjoints

Thierry THOMAS dit que qqn qui travaille perd des heures pour aller en réunion+ les déplacements coûtent cher, remettre les choses dans leur contexte, que les indemnités ne couvriront pas les dépenses du maire ou des adjoints. Pour lui, c'est important de rappeler les choses

Maxie trouve le cadre légal bas pour ce que les adjoints donnent, favorable au cadre légal

Maxime LAHU trouve bien de se référer à ce qui se faisait avant, et bien que le maire ait le maximum, proposition 2

Marie-Hélène COMBY demande s'il y a des indemnités de déplacements = non, proposition 2

Claude SAINT-OYANT = proposition 2

Edwige PONCET, Françoise RAFFIN et Thierry THOMAS sont plutôt pour 27% pour le maire et 8% pour les adjoints

Après délibération, le conseil décide d'attribuer une indemnité de 27% pour le maire et 8% pour les adjoints par 7 voix pour et 4 abstentions (Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET PROST et Philippe HERNANDEZ)

3 – Approbation du CFU Budget Principal

Le Maire présente le CFU définitif du budget principal qui n'a pas pu être approuvé en même temps que les autres car il n'avait pas été reçu du fait d'une erreur de 828 € entre la comptabilité de la commune et du trésorier.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	178 940,28	420 033,90	598 974,18
	Recettes réalisées (1)	B	65 337,53	476 836,50	542 174,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	140 175,99	568 888,60	709 064,59
	Dépenses réalisées (1)	E	85 014,23	418 489,80	503 504,03
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-19 676,70	58 346,70	38 670,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-38 764,29	148 854,70	110 090,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-58 440,99	207 201,40	148 760,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-58 440,99	207 201,40	148 760,41

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Après délibération, le conseil approuve le CFU du Budget Principal selon le tableau présenté par 10 voix pour

4 – Vote des taxes

Isabelle HEURTIER présente l'état 1259 au conseil et des simulations d'augmentation de la taxe de 1% et 2%.

Un tour de table est fait pour avis :

Favorables à une augmentation de 1% ; Edwige PONCET, Thierry THOMAS, Françoise RAFFIN, Karine JEANTET PROST, Philippe HERNANDEZ, Jérôme GRENARD

Favorables à une augmentation de 2% : Michaël PONCET dit qu'on a besoin de faire des choses, et que 4 000 € pour la commune ça permet tout de même de faire des choses, Maxime LAHU, Isabelle HEURTIER, Marie-Hélène COMBY

Maxie = mitigée, trouve que le % de TH est trop faible

Pas d'augmentation = personne

Après délibération, le conseil décide d'augmenter les taux de 2% par 6 voix pour (SAINT-OYANT Claude, PONCET Michael, PORCHERET Maxie, LAHU Maxime, COMBY Marie-Hélène, HEURTIER Isabelle) contre 5 voix pour 1% (GRENARD Jérôme, HERNANDEZ Philippe, JEANTET PROST Karine, RAFFIN Françoise, THOMAS Thierry)

5 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs



	CANDIDATS	Nb de voix	ÉLUS	
SMAAHJ	Karine JEANTET PROST	11	Karine JEANTET PROST	Titulaire
	Marie-Hélène COMBY	11	Marie-Hélène COMBY	Suppléant
SICTOM	Jérôme GRECARD	11	Jérôme GRECARD	Titulaire
	Maxime LAHU	11	Maxime LAHU	Suppléant
SIVOS	Michaël PONCET	11	Michaël PONCET	2 titulaires
	Maxie	11	Maxie	Titulaire
	Marie-Hélène COMBY	11	Marie-Hélène COMBY	Suppléant
SIVU	Thierry THOMAS	11	Jérôme GRECARD	Titulaire
	Philippe HERNANDEZ	11	Philippe HERNANDEZ	Titulaire
	Jérôme GRECARD	11	Thierry THOMAS	Titulaire
SEHJS	Thierry THOMAS	11	Thierry THOMAS	Titulaire
	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Titulaire
	Michaël PONCET	11	Michaël PONCET	Suppléant
	Maxime LAHU	11	Maxime LAHU	Suppléant
SYNDICAT DES ECOLLETS	Jérôme GRECARD	11	Jérôme GRECARD	Titulaire
	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Titulaire
SIDEC	Isabelle HEURTIER	11	Isabelle HEURTIER	Titulaire
PNR	Thierry THOMAS	11	Thierry THOMAS	Titulaire
	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Suppléant
CCAS	Stéphane VUAILLAT	11	Stéphane VUAILLAT	Titulaire
	Edwige PONCET	11	Edwige PONCET	Titulaire
	Karine JEANTET PROST	11	Karine JEANTET PROST	Titulaire
	Marie-Hélène COMBY	11	Marie-Hélène COMBY	Titulaire
	Françoise RAFFIN	11	Françoise RAFFIN	Titulaire
CNAS	Isabelle HEURTIER	11	Isabelle HEURTIER	Titulaire
Correspondant défense	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Titulaire
Affaires culturelles	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Titulaire
	Marie-Hélène COMBY	11	Marie-Hélène COMBY	Titulaire
	Jérôme GRECARD	11	Jérôme GRECARD	Titulaire
Communes forestières	Maxime LAHU	11	Maxime LAHU	Titulaire
	Claude SAINT-OYANT	11	Claude SAINT-OYANT	Suppléant

Membres nommés par le maire Marguerite PERRIN, Marie Thérèse ACKERMANN, Benoit COLLIN, Magali HENROTTE, Christelle GRECARD

Informations diverses :

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 24 avril 2026 à 19h00.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Philippe HERNANDEZ
	

Procès-verbal approuvé le 23/04/2026